



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 1^{er} décembre 2021 par la Ministre de l'Éducation de la Communauté française sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'déterminant les modalités de création de la plateforme éducative visée à l'article 5 du décret [du] 25 avril 2019 relatif à la gouvernance numérique du système scolaire et à la transmission des données numériques dans l'enseignement obligatoire', portant le numéro 70.590/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 31 décembre 2021 conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.